

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

186x20

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE Madame Angèle ULIVIERI représentant Monsieur Georges ULIVIERI

Madame Angèle ULIVIERI représentant **Monsieur Georges ULIVIERI**, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 38 Avenue Joseph Aureille, avait renouvelé à la date du 24 Septembre 2015 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX, Carré 6 rang 2 N°62 pour la somme de 430,67 Euros.

Par lettre en date du 08 Septembre 2020, **Madame Angèle ULIVIERI**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 374 Euros qui sera remboursée à **Madame Angèle ULIVIERI**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Madame Angèle ULIVIERI**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI